

- La responsabilité des comptables est désormais confiée au Bureau RH1 B « *Cadres supérieurs et responsabilité des comptables* » dans lequel la seconde mission est confiée à un *Inspecteur Principal de 1^{ère} classe d'administration centrale*. A l'ex DGCP cette mission était directement dévolue à un *chef de bureau (Bureau 1 C) dont c'était la seule mission*. Nous ne voulons pas croire à un affaiblissement de ce principe de responsabilité auquel nous sommes très attachés...
- Ce même bureau RH1 B est organisé en trois pôles : « *gestion des cadres supérieurs (TPG, CSTP, RF1 et RF)* », « *gestion des cadres de direction (IP, DD)* », « *gestion des cadres intermédiaires (TP1, TP, RP)* ».

Par ailleurs, la gestion des inspecteurs incombe au bureau RH1 C composé de 3 pôles (« *cadres A gestion publique* », « *cadres A filière fiscale* » et « *gestion des personnels de centrale, contractuels et handicapés* »).

A l'exDGCP, 2 bureaux géraient l'ensemble des cadres A: *le bureau 2 C « cadres supérieurs -à partir de TP- et agents comptables »* et *le bureau 2 D « personnels de catégorie A-inspecteurs et RP- et hors métropole »*.

Nous comprenons qu'une augmentation importante des effectifs puisse entraîner la multiplication d'unités de gestion. **Néanmoins, nous constatons avec regret la disparition du corps des TP et surtout de celui des TP1, lequel inclut des emplois de CSC, de la classification « cadres supérieurs » pour retomber dans la classification « cadres intermédiaires**. Nous dénonçons vivement cette dévaluation.